

**VILLE DE SURGÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Séance du 13 novembre 2019**

**Nombre de membres**

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le treize novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
<b>Étaient présents :</b> Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Pierre VIVIER, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN, Monsieur Stéphane AUGÉ, Monsieur Étienne VITRÉ, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Monsieur Sylvain RANCIEN, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Gérard FABRE, Madame Maryline VILLENEAU, Monsieur Raymond GABET, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET, Madame Françoise VINCENT, Monsieur Philippe LACAN, Madame Chrystèle BOURGEAIS-AUGER, Madame Florence GOUET, Monsieur Cyril GUILLET.
<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Nadine GIRARD.
<b>Étaient absents et représentés :</b> Madame Nathalie MARCHISIO qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER, Madame Elena JIMENEZ-CONTRERAS qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Catherine BOUTIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ, Madame Claudette ROUCHER qui a donné pouvoir à Monsieur Raymond GABET, Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Joelle LOZAC'H SALAUN, Monsieur Arnaud PECQUEUR qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Véronique DUVAL qui a donné pouvoir à Madame Chrystèle BOURGEAIS-AUGER.
<b>Étaient absents non excusés :</b> Madame Stéphanie GIRAUDEAU, Monsieur Younes BIAR.
<b>Étaient également présents :</b> Monsieur Thierry PIERRUGUES, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe.
<b>Convocation envoyée le :</b> 7 novembre 2019 - <b>Affichage en Mairie le :</b> 7 novembre 2019

**2019.01.24 – DECISIONS DU MAIRE :** délibération adoptée à l'unanimité.

**1. Commande publique**

**1.1 Marchés Publics**

**1.1.19 Marché à procédure adaptée**

**DM n° 2019-118 :** signature d'un marché de service pour la réalisation d'une Mission et Protection de la Santé (SPS) relative aux travaux d'aménagement du lotissement communal Le Pérot avec l'entreprise BETVRD – 17700 SAINT MARD pour un montant de 1 044 € TTC.

**1.4.1 Autres contrats**

**DM n° 2019-111 :** signature d'un contrat pour la représentation d'un spectacle pour enfant intitulé « Le Réveil des Sons » le 21 décembre 2019 avec SONOTEK – 17380 PUY DU LAC pour la représentation d'un spectacle intitulé « Le Réveil des Sons » avec Luc DIABIRA sur la place de l'Europe le samedi 21 décembre de 15h30 à 16h30, pour un montant de 616,11 € HT.

**DM n° 2019-112 :** signature d'un contrat de prélèvement automatique mensuel de loyer avec l'association Nature Environnement 17 qui occupe un local communal sis 2 avenue Saint-Pierre.

**DM n° 2019-115 :** signature d'une convention de mise à disposition, entretien et maintenance des illuminations festives avec la société CITEOS GUILBAUD – 17187 PERIGNY pour un montant de 24 350 € HT.

**DM n° 2019-119 :** signature d'un contrat de prestation pour la déambulation « Les Zylluminées » le 21 décembre 2019 avec l'association ZIZANIE (95150 TAVERNY) pour un montant de 1 600 € HT.

## 2. Urbanisme

### 2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2019-116 : renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
07/10/2019	Me ROME SURGÈRES	Monsieur et Madame Alain YVARS SURGÈRES	17 rue André Chollet	AH n° 145 pour 8 a 08 ca
10/10/2019	Me BOIZUMALT SURGÈRES	Madame Marie-Claude LAIDET SURGÈRES	30 rue Bernard Palissy	AE n° 220 pour 4 a 20 ca
10/10/2019	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur et Madame Ludovic PARONNAUD SAINT-CYBARD	Petite rue Foire aux Bœufs	AE n° 313 pour 88 ca
10/10/2019	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur et Madame Bernard BOISSON BOURGNEUF	Rue du Faubourg Saint- Gilles	AB n° 148 pour 3 a 12 ca
17/10/2019	Me BOIZUMALT SURGÈRES	Monsieur Philippe MANDIN VALENCE	34 avenue Saint-Pierre	AC n° 220p soit 3 a 55 ca
18/10/2019	Me BORDE SURGÈRES	S.C.I. AUDRY DE PUYRAVAULT BENATE	94 rue Audry de Puyravault	AB n° 635, n° 705 et n° 706 en copropriété soit 1 a 20 ca
22/10/2019	Me MAITREHUT LA JARRIE	S.C.I. 78 RUE AUDRY SURGÈRES	78 rue Audry de Puyravault	AB n° 335 pour 66 ca

## 7. Finances locales

### 7.3 Emprunt

#### 7.3.2 Ligne de trésorerie.

DM n° 2019-117 : renouvellement de la ligne de trésorerie utilisable par tirages :

- De signer le contrat de ligne de trésorerie par tirages pour un montant maximum de 500.000,00 € auprès du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres via le Crédit Agricole Corporate & Investment Bank,
- Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :
- Durée : 364 jours.
  - Taux d'intérêt applicable : EURIBOR 3 mois (moyenné) auquel s'ajoute une marge de 0,43 % ; le tout flooré à 0,43 %.
  - Base de calcul : montant exact/360 jours.
  - Paiement des intérêts : Payable mensuellement dans les 5 jours ouvrés de la communication du calcul des intérêts selon la procédure de débit d'office.
  - Commission d'engagement : 0,10% du montant de la ligne de trésorerie soit 500,00 € payable 10 jours ouvrés après la signature de la Convention de Crédit.
  - Commission de non utilisation : 0,00%
  - Modalités d'utilisation :
    - Tirages /Versements,
    - Date de réception de l'ordre en J avant 11h00 pour exécution le jour même, sinon J+1,
    - Montant minimum par tirage et par remboursement : 15.000 €.

## 8. Domaine et compétences par thème

### 8.9 – Culture

DM n° 2019-108 : signature d'une convention de partenariat financier entre la Ville et le collège Hélène de Fonsèque pour une intervention de la poète Béatrice LIBERT le 29 novembre. Le collège remboursera à la ville une intervention soit 257 € pour la venue de la poète le matin du 29 novembre,

DM n° 2019-109 : signature d'un contrat avec la compagnie Le Tapis Volant pour le spectacle « les contes du tapis volant pour jeunes oreilles » le vendredi 8 novembre à la médiathèque pour un montant de 250 €.

DM n° 2019-110 : signature d'une convention d'étude pour un projet de développement touristique concernant le musée consacré à l'industrie laitière avec l'université de Bordeaux Montaigne afin que 4 étudiantes du Master 2 Aménagement et Gestion des Equipements Site et Territoire réalisent un rapport complet concernant le projet de musée comprenant : un état des lieux, un diagnostic, une stratégie globale et un plan d'actions. Une somme forfaitaire de 3 000 € à l'université sur présentation d'une facture, afin de couvrir les frais inhérents aux ateliers. Ce montant sera versé au rendu de l'écrit définitif soit au plus tard le 30 juin 2020.

## **9. Autres domaines de compétences**

### **9.1.1 - Autres domaines de compétences des communes**

DM n° 2019-113 : signature d'une convention de garde d'animaux vivants par les cliniques vétérinaires avec les 2 cliniques vétérinaires de Surgères – Clinique vétérinaire SICOT et Clinique vétérinaire SPRONCK.

### **2019.03.34 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE** : délibération adoptée à l'unanimité.

Le contrat de délégation de service public pour l'assainissement non collectif arrive à échéance en fin d'année 2019. Une seule offre a été réceptionnée en Mairie : celle de la SAUR.

Les tarifs qui seront pratiqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 seront donc les suivants :

<b>Contrôle de conception-réalisation d'une installation neuve</b>	
Redevance d'ANC du contrôle technique de réalisation (ou de bonne exécution) des installations neuves :	75,00 € HT
Redevance d'ANC du contrôle technique de conception des installations neuves :	100,00 € HT
	<b>Total pour neuf : 175,00 € HT</b>
<b>Redevance d'ANC du contrôle technique de conception des installations réhabilitées : 110,00 € HT</b>	
Redevance d'ANC du contrôle technique de réalisation (ou de bonne exécution) des installations réhabilitées :	82,50 € HT
	<b>Total pour réhab existant : 192,50 € HT</b>
<b>Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation existante</b>	
	<b>78,00 € HT</b>
	(soit sur 6 ans : 13 €/an/usager)
<b>Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation existante dans le cadre d'une vente immobilière</b>	
	<b>88,00 € HT</b>
<b>Contre visite (non-conformité du contrôle de bon fonctionnement ou visite supp nécessaire)</b>	
	<b>55,00 € HT</b>

### **2019.03.35 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA PERCHE »** : délibération adoptée à l'unanimité.

Par délibération du 17 septembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire, ou son Adjoint, à signer l'acte notarié de rétrocession des espaces communs et de la voirie pour classement dans le domaine public communal du lotissement privé dénommé « Le Clos de la Perche » appartenant à l'ASL Le Clos de la Perche.

Tous les documents relatifs à la conformité de la voirie et des réseaux ayant été fournis, le Conseil Municipal a accepté le classement dans le domaine public de la voirie et des espaces communs cadastrés ZR n° 267 pour 1 639 m<sup>2</sup> (voirie et EC) et ZR n° 268 pour 51 m<sup>2</sup> (délaissés de voirie), la voirie représentant une partie de la Rue des Gerbiers correspond à longueur de 108 ml.

### **2019.03.36 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE ZR N° 215** : délibération adoptée à l'unanimité.

Par courriel du 29 octobre 2019, il a été demandé au service du cadastre de corriger puis classer dans le domaine public communal la parcelle ZR n°215, au nom de la Commune de Surgères, et qui ne comporte pas de bâtiment sur son emprise.

Le service du cadastre a répondu que le bâtiment figurant sur l'emprise de la parcelle avait bien été supprimé mais qu'il n'avait pas de délibération demandant le classement de cette parcelle dans le domaine public.

Le Conseil Municipal a accepté le classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée ZR n° 215 pour 403 m<sup>2</sup> correspondant à une partie du Chemin de la Perche pour 52 ml.

### **2019.03.37 - VENTE DU TERRAIN CADASTRE ZE N 392 AU LIEU-DIT FIEF SEGUIN** : délibération adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise la vente de la parcelle cadastrée ZE n° 392 à Monsieur et Madame Pascal BOURRET au prix de 25 000 € net vendeur.

**2019.06.04 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SCS RUGBY** : objet retiré.

**2019.15.01 - REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES AU CIMETIERE SAINT-GILLES** : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a accepté la reprise de 95 concessions au cimetière Saint-Gilles.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h20.

Surgères, le 15 novembre 2019  
Pour le Maire et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

  
Pierre VIVIER.

